

# FICHE DESCRIPTIVE DE MINE

*Document établi par l'Ecole du Génie d'Angers et mis en ligne par les soins du CPADD*

## IDENTIFICATION

**Nom** : M 966B TYPE 1

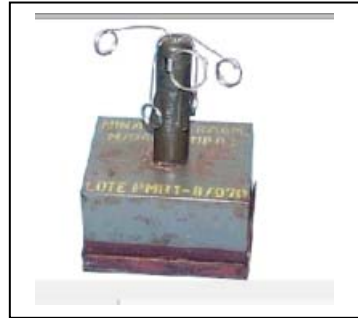
**Pays** : Portugal

**Type** : Anti personnel

**Action** : De zone fixe

**Destination** : Réelle

**Mode de pose** : Manuel



## DESCRIPTION SOMMAIRE :

- Mine antipersonnel caractérisée par son enveloppe parallélépipédique en tôle fine
- Enveloppe de couleur vert armée disposant de marquages de couleur jaune " MINA A/P FRAGM M/966- B "
- Masse totale : 600 g
- Efficacité : mortelle par polycrillage dans un rayon de 15 m;

## FONCTIONNEMENT SOMMAIRE :

- La mine est armée lorsque, après avoir installé les 4 fils de traction, la goupille de sécurité est retiré.
- Une traction sur un des fils piège entraîne un déplacement vertical du coulisseau ainsi que la compression du ressort de percussion.
- Lorsque la traction est suffisante pour amener le coulisseau en position haute, les deux billes de retenue du percuteur s'échappent latéralement et libèrent ce dernier.
- Sous l'influence de son ressort, le percuteur est alors projeté contre l'amorce qui initie le détonateur entraînant l'explosion de la charge principale et la projection des éclats sur 360°.

## DESAMORCAGE ou NEUTRALISATION - DESTRUCTION :

### Désamorçage :

- Pour des raisons de sécurité, la procédure de désamorçage de cette mine est classifiée. Elle ne peut être consultée que dans la rubrique "informations protégées" par les spécialistes dûment qualifiés.

### Destruction :

- Placer une charge de 200 g au contact du corps de la mine.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Du fait de la tôle fine qui enveloppe sa charge, cette mine a une longévité relativement réduite lorsqu'elle est en terre.
- La charge de cette mine est composée de pièces métalliques noyées dans la tolite.
- Ce mélange non homogène entraîne une dispersion de la fragmentation pouvant être très inégale autour de la mine.
- Peut être rencontrée avec différents types d'allumeurs à traction, notamment avec le RO 1 (TCL) ou l'allumeur à traction NR 410 (ou copie).

**Homologuée le 15/07/98/DFD.**